AR Prefecture
047-214701955-20251002-DEL1172025-DE
Reçu le 08/10/2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 02 octobre 2025

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 27

OBJET :
Acquisition des parcelles AH 639 et AH 640 aux Jardins du Roy

N° 117/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 octobre à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 26 septembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes BUSQUET, CASEROTTO, MM. DUFAU, GELLY, Adjoints au Maire ; Mmes IBN-SALAH, SERRES-SOLANO, MM. ARNAUNE, DAVID, GOLFIER, VICENTE, Conseillers Délégués, Mmes FONTANEL, GARBAY, PRADO, TESSARIOL, MM. DULOUARD, TUFFERY, TAROZZI, ESSERTEL, BARRERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Monsieur SANCHEZ qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Madame MEDECIN qui a donné pouvoir à Jean-François TUFFERY
Madame CONDUCHE qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID
Monsieur BOZZELLI qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.
Madame BERTHOUMIEU qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD
Monsieur GOUJON
Madame GREGOIRE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Mélanie SERRES-SOLANO ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 02 octobre 2025 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : GOLFIER Patrick

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune souhaite poursuivre la maîtrise foncière des Jardins du Roy sur la rive gauche de la Baïse, face au parc classé de la Garenne.

Monsieur Albert ILINSKI, propriétaire des terrains cadastrés AH 639 et AH 640 situés au lieu-dit « Jardin du Roy » souhaite vendre cette parcelle et en a donc proposé l'acquisition à la Commune.

AR Prefecture
047-214701955-20251002-DEL1172025-DE
Reçu le 08/10/2025

Ce bien, d'un seul tenant, à usage de jardin familial, comportant un bâtiment de style « cabane à outils », et d'une contenance totale approximative de 483 m², est situé en zone N du PLUI, zone naturelle qu'il convient de protéger en raison, soit de la qualité du site, soit de la présence de risques naturels ou technologiques prévisibles.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Engager l'achat des parcelles cadastrées sous les numéros AH 639 et AH 640, d'une superficie totale approximative de 483 m² moyennant le prix de 5 313.00 €, les frais d'actes et de tous diagnostics immobiliers relatifs à la cession étant à la charge de la Commune,
- Signer tous les actes se rapportant à cette acquisition.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Rapporteur
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ENGAGER** la procédure d'achat auprès de M. Albert ILINSKI, avec faculté de lui substituer toute personne physique ou morale, dont il demeurerait solidaire, le cas échéant, des parcelles cadastrées AH 639 et AH 640, d'une contenance de 483 m², et indiquée sur le plan ci-joint, aux conditions suivantes :
  - L'acquisition se fera à titre onéreux, au prix de 5 313,00 € et sera enregistrée sur le budget "Ville" 2025.
  - L'ensemble des frais annexes (géomètre, diagnostics, frais d'actes...) seront à la charge de la Commune.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le ... ...

Et de la publication à Nérac le ... ...

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,